

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil Vingt Deux le Vingt Huit Mars à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Charpenterie (contexte sanitaire covid-19), sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 21 Mars 2022**

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX.

Messieurs Christophe BENOIT, Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Thierry LE TOUZO, David HELLEGOUARCH, Davy CATHERINE, Sylvain OLIVO, Philippe NOGUÉS

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

**Messieurs Jean-Pierre FEIGEAN, Stéphane PIGACHE, Eric LE RUYET
Mesdames Françoise GUYONVARCH, Laurence LE BOUILLE, Sandrine LEFEUVRE**

Monsieur Christophe BENOIT a été élu secrétaire de séance

13 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ZAC DES FORGES

Le budget « ZAC des Forges » pourra être clôturé en 2022.

Aussi, afin de solder ce budget, il est nécessaire de prévoir des crédits pour une régularisation de « centimes de TVA » s'élevant à 1,11 euro

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission n°2 Finances-Tourisme du 17/03/2022, le Conseil Municipal :

- **INSCRIT** pour 2022 au budget annexe « ZAC des Forges » les écritures budgétaires suivantes :
 - Article « 65888- Autres charges » : **2,00 €**
 - Article « 7478- participation » : **2,00 €**

Délibération adoptée à la Majorité



Pour copie conforme

Le Maire,
Armelle NICOLAS